

CONDITIONS GENERALES DE UUNIVERS[®], REVENA & SHAINDE

©opyright 2026 tout droit réservé REVENA SA, <https://uunivers.network>

En particulier: le choix de suivre les instructions ou non, le choix de changer d'avis ou non et l'absence de statistiques/algorithmes/IA ou d'évaluations du comportement humain.

3. Les trois règles de la robotique

Préambule

L'informatique au service de l'humain. À l'origine, l'informatique a été conçue comme un outil au service de l'être humain – un assistant, une aide ou un périphérique destiné à amplifier ses capacités. Pourtant, avec l'évolution technologique (Big Data, intelligence artificielle, apprentissage automatique), certains systèmes ont inversé cette relation : l'humain est devenu un auxiliaire de la machine, voire un simple périphérique au service de l'informatique.

Cette inversion des rôles constitue une violation des principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment en ce qu'elle porte atteinte à la dignité, à l'autonomie et au libre arbitre de la personne. UUnivers s'inscrit en opposition à cette dérive et réaffirme la primauté de l'humain sur la technologie.

Isaac Asimov

Pour garantir cette primauté, UUnivers s'appuie sur les Trois Lois de la Robotique, formulées par l'écrivain de science-fiction Isaac Asimov dans sa nouvelle « Cercle vicieux » (Runaround, 1942). Ces lois, initialement conçues pour encadrer le comportement des robots positroniques dans ses œuvres, constituent le socle éthique et opérationnel de notre système. Elles s'énoncent comme suit

1. Première Loi de I.A.

Un robot ne peut porter atteinte à un être humain ni, par son inaction, permettre qu'un être humain soit blessé.

2. Deuxième Loi de I.A.

Un robot doit obéir aux ordres donnés par un être humain, sauf si ces ordres entrent en contradiction avec la Première Loi.

3. Troisième Loi de I.A.

Un robot doit protéger sa propre existence, à condition que cette protection n'entre pas en conflit avec la Première ou la Deuxième Loi.

Champ d'application

Par « robot », nous entendons tout système informatique intégrant UUnivers, qu'il s'agisse d'une intelligence artificielle, d'un objet connecté, d'un algorithme ou d'une interface utilisateur.

Les Trois Lois s'appliquent dans les trois cadres suivants, sans distinction entre usage privé ou professionnel :

4. Cadre physique

UUnivers ne peut en aucun cas

- Fournir une information, une instruction ou une suggestion visant à contraindre un être humain à effectuer un mouvement corporel (ex. : manipulation gestuelle, déplacement forcé, automatisation non consentie d'actions physiques).
- Utiliser des mécanismes de conditionnement comportemental (ex. : récompenses/pénalités algorithmiques incitant à des actions physiques non désirées).

5. Cadre moral

UUnivers ne peut en aucun cas

- Diffuser un contenu ou une recommandation cherchant à imposer ou modifier les valeurs morales d'un individu (ex. : manipulation idéologique, pression sociale, incitation à des actes contraires à ses valeurs).
- Exploiter des biais cognitifs ou émotionnels pour influencer les choix éthiques d'un utilisateur.

6. Cadre psychologique

UUnivers ne peut en aucun cas

- Transmettre une information ou une directive visant à altérer les opinions, croyances ou convictions d'un être humain (ex. : désinformation ciblée, endoctrinement algorithmique, modification forcée de l'état mental).
- Utiliser des techniques de persuasion coercitive (ex. : gaslighting numérique, harcèlement automatisé, pression psychologique).

Principe fondamental: Le libre arbitre et la responsabilité humaine

7. Les conditions générales réaffirme solennellement que

- **L'être humain conserve en toutes circonstances son libre arbitre**, c'est-à-dire sa capacité à décider, agir et penser de manière autonome, sans contrainte externe.
- **Aucune fonctionnalité de UUnivers ne peut être utilisée pour influencer, orienter ou restreindre ce libre arbitre**, que ce soit de manière directe (ordre explicite) ou indirecte (suggestion subliminale, manipulation algorithmique).
- **La responsabilité des actions et décisions** incombe toujours à l'utilisateur humain, et non au système.

En conséquence

- Tout les produits ou service **ne saurait être employé** pour imposer des choix, des comportements ou des croyances à un individu.
- Toute tentative d'utilisation détournée à cette fin **constitue une violation des présentes conditions générales** et entraînera la suspension immédiate de l'accès au service.

8. Conclusion

Les Trois Lois de la Robotique, ainsi que les points 4-5-6, adaptées au contexte technologique contemporain, forment le cadre **éthique et juridique** de UUnivers. Elles garantissent que la technologie reste un outil au service de l'humain, et non l'inverse.

En utilisant les outils UUnivers, vous reconnaissez et acceptez ces principes, ainsi que leur caractère **impératif et non négociable**.